

FORMATION

« *L'aménagement forestier en période de crise climatique et sanitaire* »

VAL-SUZON, le 23 octobre 2026

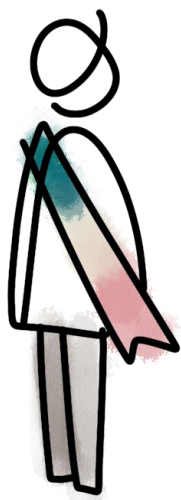
Rendez-vous

Salle municipale

Place de la Mairie

(accès par la RD 971 pour les personnes venant de Dijon)

21121 VAL-SUZON



Pour bénéficier au mieux de cette formation, veuillez-vous munir de **l'aménagement forestier** de votre forêt communale et de **la charte de la forêt communale** disponibles en mairie.

L'aménagement forestier, établi en concertation entre l'ONF et les élus de la commune, guide et garantit la **gestion durable et multifonctionnelle** de la forêt communale. Il est généralement établi pour une durée de **20 ans**.

Depuis quelques années, les situations de crise qui se multiplient en forêt (sécheresses, canicules, dépérissements, pullulation de parasites des arbres, déséquilibre forêt gibier...), peuvent **remettre en cause l'application des actions programmées** dans l'aménagement.

Dans ce contexte compliqué, les élus des communes forestières doivent poursuivre leurs décisions de gestion de leur forêt communale à court, moyen et long terme.

Objectifs

pédagogiques

- > **Comprendre** ce qu'est l'aménagement forestier
- > **Dialoguer** avec l'ONF sur la mise en œuvre de l'aménagement
- > **Mesurer** les incertitudes engendrées par les crises sur la mise en œuvre de l'aménagement
- > **Envisager** les adaptations à apporter à l'aménagement

Prérequis

Public

Aucune connaissance technique (sylvicole ou collectivité territoriale) nécessaire.

Peuvent s'inscrire à cette formation : les **élus des communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, les **agents des communes et de leurs groupements**, les **membres de la commission forêt non élus bénéficiant d'un mandat du maire** et les **personnels de l'ONF**.

Règlement

Les participants doivent se conformer **au règlement intérieur** disponible sur la page formation du site internet ([ici](#)) et sur demande auprès des Communes forestières.

Formateur

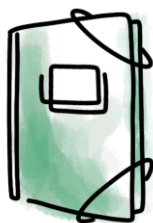
Amélie D'HAUTEFEUILLE

(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)

Le programme

- 9h à 12h **Accueil des participants et présentation en salle à Val-Suzon (salle municipale)**
Si possible, munissez-vous de l'aménagement forestier de votre forêt communale.
Prévoir tout équipement utile ou obligatoire (masque, stylo...)
- 12h à 14h **Repas** pris en commun dans un restaurant du secteur
- 14h à 17h **Visite en forêt communale** afin de mieux illustrer les impacts des changements climatiques sur la forêt et les adaptations des forestiers.
Prévoir vêtements et chaussures adaptés
- 17h Clôture de la formation

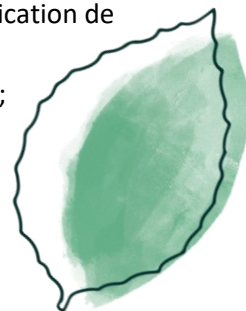
Les moyens pédagogiques



Matinée théorique alternant phases d'apports de connaissances et phases participatives.

- > L'élaboration et le contenu de l'aménagement forestier ;
- > Les décisions annuelles des élus de communes propriétaires de forêts en application de l'aménagement forestier ;
- > L'impact des situations de crises sur l'application de l'aménagement forestier ;
- > Perspectives : quelles évolutions des aménagements forestiers pour demain ?

Après-midi de mise en pratique par une visite de terrain.



Les intervenants

- > **Anne-Catherine LOISIER** : Présidente de Communes forestières Côte d'Or ou son représentant
- > **Amélie D'HAUTEFEUILLE** : Formatrice de Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté
(en cas d'indisponibilité, le formateur pourra être remplacé par un autre formateur de l'Union régionale)
- > **Sylvain DUCROUX** - ONF - Directeur de l'Agence Bourgogne Est ou son représentant
- > **Alan CREPY** - ONF - Responsable UT Montagne ou son représentant

Évaluation Une fiche d'évaluation de la formation sera renseignée à son terme.

Résultat de la formation Un certificat de réalisation pourra être remis sur demande.

Délai d'accès

Inscription avant le 16/10/2026

Au-delà de ce délai, les demandes d'inscriptions seront étudiées au cas par cas

via notre site [en cliquant ici](#)

ou en retournant le coupon-réponse ci-dessous

Tarif formation gratuite

Cette formation est mise en œuvre avec l'appui financier du FEADER



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Seul le repas fera l'objet d'une participation financière
Règlement à effectuer sur place.

Handicap Nous contacter pour toute question concernant l'accès de la formation aux personnes en situation de handicap ou toute situation particulière pouvant nécessiter des adaptations.



FORMATION

« L'aménagement forestier en période de crise climatique et sanitaire »

VAL-SUZON, le 23 octobre 2026

Commune de _____

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Nom du (de la) participant(e) _____

- ☐ Maire
- ☐ Adjoint(e)
- ☐ Conseiller(ère) municipal(e)
- ☐ Autre (remplir le mandat ci-dessous)

Le(s) participant(es) accepte(nt) que leurs coordonnées soient transmises aux autres personnes inscrites à la formation pour faciliter l'organisation des covoiturages : ☐ oui ☐ non

Si oui, numéro de téléphone : _____
et / ou email : _____

Mandat Si le (la) participant(e) est non élu(e), remplir le mandat suivant.

Je soussigné _____

maire de la commune de _____

mandate M./Mme _____

pour participer à cette formation.

Signature du maire

Participation

- > à la partie en salle ☐ oui ☐ non
- > au repas ☐ oui ☐ non
- Règlement à effectuer sur place
- > à la visite de terrain ☐ oui ☐ non